

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:56143-2014:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Services d'architecte pour les bâtiments
2014/S 034-056143**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

H4

Agissant au nom et pour le compte de la Région Île-de-France, 19 rue du Rocher

À l'attention de: Thierry Zokpe

75008 Paris

FRANCE

Téléphone: +33 158222840

E-mail: direction.operationnelle@h4valo.com

Fax: +33 158222865

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: <https://avis.maximilien.fr>

Accès électronique à l'information: <https://avis.maximilien.fr>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: <https://avis.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Région Ile-de-France - unité développement - direction de la recherche et de l'enseignement supérieur - service des opérations immobilières

1) par dépôt contre récépissé (y compris par coursier) : Bureau no42-22 au 4ème étage - 142 rue du Bac - 75007 Paris 2) par pli recommandé : 142 rue du Bac CS 40727 75345 Paris Cedex 07

À l'attention de: Mme Josette Landier

Téléphone: +33 153855388

Fax: +33 153855899

Adresse internet: <https://avis.maximilien.fr>

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre: Collectivité territoriale, éducation

I.3) Activité principale

Éducation

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du bâtiment du Landy à Saint-Denis (93) au bénéfice du CNAM.

II.1.2) Description succincte:

Cette opération consiste en la construction d'un bâtiment d'enseignement et de recherche en extension du bâtiment existant du CNAM situé sur le site de la ZAC Montjoie (61, rue du Landy) à Saint Denis (Seine Saint Denis, 93).

ce projet d'extension, inscrit au Contrat de Projets 2007-2013, a pour objectif de développer une plateforme de recherche en Sciences Sociales et de donner de meilleures conditions de travail aux étudiants en augmentant les surfaces d'enseignement en lien avec le bâtiment existant. Le nouveau bâtiment accueillera également des directions administratives du CNAM, un espace de documentation et de ressources multimédia, les archives documentaires, les locaux serveurs ainsi qu'un espace de restauration.

le programme prévoit une surface utile nette de 5 360 mètres carrés correspondant à une surface hors d'oeuvre nette (Shon) estimée à 8 000 mètres carrés.

La part d'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération est de : 18 400 000 EUR HT (valeur mars 2014).

Cette opération sera menée dans le cadre d'une démarche environnementale sans recherche de certification.

le marché de maîtrise d'oeuvre va de sa notification jusqu'à l'expiration du délai de garantie d'achèvement auquel il se rapporte. Il sera composé de la mission de base au sens de l'article 15 du décret no93-1268 du 29/11/1993 et de quatre tranches conditionnelles relatives à la mission de synthèse des études d'exécution (Syn), à la mission d'ordonnancement de coordination et de pilotage du chantier (Opc), à la mission de coût global et à la mission d'étude de sûreté et de sécurité publique.

des missions complémentaires sont également prévues à ce marché telles que : études " qe " et autres études techniques spécifiques liées à la qualité environnementale, la validation des diagnostics, établissement du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire des travaux entièrement valorisé par le maître d'oeuvre (prix et Quantité) et éventuellement par d'autres missions.

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71221000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Critères de sélection des participants:

Cet avis s'adresse à un maître d'oeuvre ou une équipe de maîtrise d'oeuvre.

En cas de groupement, celui-ci sera conjoint et l'architecte sera mandataire solidaire du groupement. Le mandataire du groupement sera l'interlocuteur principal de la maîtrise d'ouvrage pendant toute la durée de l'opération (conception et réalisation). Il assumera pleinement son rôle de leadership et assurera la coordination permanente de son groupement de façon à respecter scrupuleusement l'enveloppe financière et le calendrier du maître d'ouvrage.

Seront écartés les candidats dont la candidature n'est pas recevable au regard des dispositions légales et réglementaires.

Les candidats sélectionnés pour participer au concours seront retenus, au vu de compétences identifiées en matière d'architecture, technique TCE (structure, fluides et réseaux...) y compris acoustique, VRD et qualité environnementale, d'économie de la construction, de paysage et d'aménagements nécessaires à l'opération telle qu'envisagée :

- des références et compétences du mandataire et/ou architecte cotraitant en matière d'opérations équivalentes et notamment (bâtiments d'enseignement, site occupé, opération réalisée en lien avec un bâtiment existant, Qe) ;

- qualité en matière architecturale, fonctionnelle et technique des références présentées ;

- moyens en personnel et matériel de chaque candidat ;
 - garanties professionnelles (compétences et/ou références) et financières présentées par chaque candidat ;
 - capacité à conduire des projets intégrant une dimension environnementale ;
- Situation juridique et capacité technique et professionnelle : voir au Vi.2 "Informations complémentaires".
Les candidatures doivent être rédigées en français

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Un architecte inscrit à l'ordre des architectes (numéro d'ordre à fournir) ou équivalent pour les candidats non établis en France.

Un même architecte ne pourra être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni être mandataire d'un groupement et cotraitant d'un autre groupement, ni être cotraitant de plusieurs groupements.

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de concours**

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 4

IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

Les projets seront appréciés en fonction des critères énoncés dans le règlement particulier de concours (Rpc) qui sera donné dans la seconde phase de consultation.

Définition des études à effectuer par les candidats : concours restreint avec esquisse (pièces écrites, graphiques et maquette) et quelques éléments plus détaillés (façades, coupes, détails environnementaux...).

IV.4) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**

1400062

IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels**

IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

Date: 17.3.2014 - 16:00

IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**

Date: 12.6.2014

IV.4.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation**

français.

IV.5) **Récompenses et jury**

IV.5.1) **Information sur les primes:**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Nombre et montant des primes à attribuer : les indemnités seront allouées à chacun des 4 concurrents admis à concourir si les prestations demandées dans le règlement particulier de concours sont remises dans les délais

et sont jugées valables par le jury. L'indemnité qui sera versée au lauréat du concours sera considérée comme

une avance sur ses honoraires dus au titre de son marché à venir, hormis le coût de la maquette.

IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants**

l'Indemnité à verser à chacun des 4 concurrents retenus sera égale à 60 000 euros HT (maquette comprise pour un forfait de 8 000 euros Ht)

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours**

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) **Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés**

1. le jury est composé de 5 élus et du Président, de 6 maîtres d'oeuvre (et/ou BET si nécessaire) et de 5 personnalités désignées par le pouvoir adjudicateur

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**

I - modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement par le budget de la Région Ile-De-France prévu par autorisation de programme affectée par délibération de l'assemblée régionale CP 11-685 du 16/11/2011 et 14-123 du 30 janvier 2014.

Le délai de paiement est de trente (30) jours à compter de la réception des justifications fournies par le titulaire conformément au CCAP. En cas de dépassement du délai de paiement, le taux des intérêts moratoires applicable sera le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne (Bce) à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Au titre de ces intérêts moratoires et en plus des intérêts calculés ci-dessus, l'opérateur économique concerné a droit à une indemnité forfaitaire de 40 euros.

II - délai de validité des offres : 240 jours à compter de la date limite de réception des offres.

III - remise des candidatures et des offres :

Les candidats choisissent pour l'ensemble de la procédure, candidature et offre, le mode de transmission matérialisé (papier) ou dématérialisé (électronique). L'Offre correspond à l'enveloppe anonyme comprenant notamment l'acte d'engagement, CDPGF. Une double transmission entraînera le rejet de la candidature (art 56 du Code des marchés publics). Les candidatures électroniques contenant un virus seront automatiquement détruites. En cas d'envoi de plis dématérialisés, les candidats peuvent envoyer une copie de sauvegarde (support physique électronique ou papier) clairement identifiée comme telle, placée dans un pli scellé et envoyée dans les délais impartis.

1) Pour une transmission de candidature par voie électronique :

A) La signature : Tous les documents qui dans le cadre d'un support papier requièrent une signature manuscrite, doivent être signés électroniquement dans le cadre d'une remise dématérialisée, La signature électronique doit répondre aux prescriptions de l'arrêté du 15 juin 2012, être conforme au référentiel général de sécurité (Rgs) et de niveau -- (2) minimum et avoir le format Xades, Cades ou Pades.

En cas d'utilisation d'un certificat non référencé au niveau des autorités nationales ou européennes (<http://references.modernisation.gouv.fr/fr> ou http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm) la remise de la candidature doit être accompagnée des documents permettant d'identifier le signataire et de révéler la traçabilité du certificat utilisé.

Il est en outre rappelé que

- une signature scannée n'a que la valeur d'une copie, non d'un original et ne peut, de ce fait, remplacer la signature électronique ;

-un zip signé ne vaut pas signature des documents qui y sont inclus ;

B) Les dossiers de candidature seront présentés sous format PDF ou JPEG. L'Administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers afin d'assurer leur lisibilité. Ils se décomposent en 3 sous fichiers intitulés de la manière suivante :

Cand mo " Extension du bâtiment du Landy à Saint-Denis (93) au bénéfice du cnam " - pieces adm

Cand mo " Extension du bâtiment du Landy à Saint-Denis (93) au bénéfice du cnam " - ref archi

Cand mo " Extension du bâtiment du Landy à Saint-Denis (93) au bénéfice du cnam " - capa autres membres

2) Pour une transmission de candidature sur support papier : les dossiers de candidature seront adressés à la

Région Ile-de-France -unité développement -direction de la recherche et de l'enseignement supérieur, service des opérations immobilières, à l'attention de Mme Josette Landier, soit sous pli recommandé au 142 rue du Bac CS 40727 75345 Paris Cedex 07, soit déposés contre reçu (y compris par coursier) : Bureau no42-22 au 4ème étage - 142 rue du Bac 75007 Paris du lundi au vendredi de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00

Les plis devront comporter sur l'enveloppe extérieure les mentions suivantes : " Candidature de maîtrise d'oeuvre pour - " Extension du bâtiment du Landy à Saint-Denis (93) au bénéfice du cnam ". Pour recevoir en retour le dossier de références, joindre une enveloppe d'un format correspondant, timbrée avec mention de l'adresse

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 13.2.2014.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

13.2.2014